



CHOISY.le.ROI

Direction Générale

N°DEL.25.111

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice 43

Présents 33

Représentés 7

Absent 3

Conseil Municipal

Séance du 19 novembre 2025

Votes

Pour 40

Contre 0

Abstention 0

N.P.P.V 0

Le mercredi 19 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le jeudi 13 novembre 2025, s'est réuni à Hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présents :

M. Mmes. : Béatrice ALIROL, Thierry BALIAS, Kristian BOLLE-DALLIAH, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, El Arbi CHIRRANE, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Catherine DESPRÈS, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Terence ESSONE MENGUE, Sabrina FONTAINE, Martine FOURNIAUD, Amandine FRANCISOT, Karim GARROUT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Ali ID ELOUALI, Lucie LANTERNIER, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Alain OMRANE, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Franklin Lambert POUDY, Hacès SASU, Walid SAYADI, Billy SOMSOUK, Moustapha THIAM,

Étaient représenté·e·s :

M. Hassan AOUMMIS pouvoir à Catherine DESPRÈS
MME Mathilde BEZACE pouvoir à Bénédicte HACHE
Mme Hamida BOUGUEROUA pouvoir à Yacin CHALBI
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER
MME Hafida FADLI pouvoir à Sabrina FONTAINE
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER
M. Sébastien HUTIN pouvoir à Martine FOURNIAUD

Étaient absent.e.s :

Stéphane BANCE, Malika BENKAHLA, Sabrina DOS REIS

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

O B J E T

**Convention IA du programme Appropriation Métropolitaine et de son parcours
IA-Administration interne pour l'expérimentation durant une année d'une IA générative.**

Convention IA du programme Appropriation Métropolitaine et de son parcours IA-Administration interne pour l'expérimentation durant une année d'une IA générative.

La Métropole du Grand Paris a lancé le programme "Appropriation Métropolitaine" visant à accélérer l'appropriation et l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) par les collectivités territoriales, afin d'optimiser les processus administratifs internes et d'améliorer l'efficacité des services publics. Ce programme s'articule en deux phases : une phase de formation et une phase d'expérimentation de solutions IA.

La commune de Choisy-le-Roi a été sélectionnée pour participer à la phase 2 de ce programme, qui consiste en l'expérimentation d'une solution d'IA sur la thématique "Administration Interne des Collectivités". Cette expérimentation s'inscrit dans une démarche d'innovation et de modernisation des services publics, en cohérence avec les orientations stratégiques de la Métropole du Grand Paris.

La commune a choisi de s'engager dans l'expérimentation d'une solution d'IA visant à améliorer de la circulation de l'information interne et aide à la rédaction (chatbots, assistance rédactionnelle, etc.).

Les référents de cette expérimentation sont les agents de la Direction Numérique et Réseaux. La Métropole du Grand Paris prend en charge les coûts liés à la sélection du prestataire et au déploiement de la solution.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approver la convention d'engagement au titre du programme "Appropriation Métropolitaine" pour l'expérimentation d'une solution d'intelligence artificielle dans le cadre de l'administration interne.

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Yacin CHALBI,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Bureau de la Métropole du Grand Paris lançant le programme "Appropriation Métropolitaine",

Vu l'appel à candidature lancé par la Métropole du Grand Paris pour l'expérimentation de solutions d'IA sur la thématique "Administration Interne des Collectivités",

Vu la candidature de la commune de Choisy-le-Roi et sa sélection pour participer à cette expérimentation,

Considérant que cette expérimentation permettra d'optimiser les processus administratifs internes et d'améliorer l'efficacité des services municipaux,

Considérant que la Métropole du Grand Paris prend en charge les coûts liés au déploiement de la solution et à l'accompagnement méthodologique,

Considérant que la commune s'engage à mettre à disposition les ressources nécessaires et à faciliter l'intervention du prestataire.

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve la convention d'engagement au titre du programme "Appropriation Métropolitaine" et la participation de la commune de Choisy-le-Roi à ce programme. Un exemplaire de la convention est joint en annexe.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant par délégation, à signer la convention d'engagement avec la Métropole du Grand Paris, ainsi que tout document afférent.

Autorisé de réception en préfecture
094-219400223-20251126-DEL-25-111-DE
Date de télétransmission : 26/11/2025
Date de réception préfecture : 26/11/2025

ARTICLE 3 : Désigne la Direction Numérique et Réseau en qualité de référent projet pour le suivi de l'expérimentation.

ARTICLE 4 : La commune s'engage à :

- Participer aux instances de pilotage et aux réunions organisées par la Métropole du Grand Paris.
- Mettre à disposition les données et ressources nécessaires, dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- Faciliter l'intervention du prestataire sélectionné par la Métropole pour le déploiement de la solution.
- Communiquer sur les résultats de l'expérimentation, selon les modalités définies par la Métropole.

ARTICLE 5 : La convention prendra effet à compter de sa signature, puis jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le Tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télerécourse citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 19 novembre 2025

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire



Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20251126-DEL-25-111-DE
Date de télétransmission : 26/11/2025
Date de réception préfecture : 26/11/2025